



Rapport 2015 sur la mise en œuvre de la stratégie antimines de la Confédération suisse 2012-2015

Le présent rapport s'inscrit à la suite des rapports annuels précédents sur l'engagement de la Confédération dans le déminage humanitaire et constitue une actualisation, puisqu'il présente les activités menées en 2015.

Dans le cadre de la *Stratégie antimines de la Confédération suisse 2012 – 2015*¹, la Suisse s'emploie à réaliser sa vision à long terme d'un monde sans nouvelles victimes de mines antipersonnel, d'armes à sous-munitions et autres restes explosifs de guerre, d'un monde où le développement économique et social est possible et où les besoins des populations sont satisfaits.

L'engagement de la Suisse se fonde sur plusieurs instruments du droit international, tels que la Convention sur l'interdiction des mines antipersonnel (Convention d'Ottawa, qui réunit 162 Etats parties²), la Convention sur les armes à sous-munitions (98 Etats parties³) et la Convention de l'ONU sur l'interdiction ou la limitation de l'emploi de certaines armes classiques (CCAC).

Le Département fédéral des affaires étrangères (DFAE) et le Département fédéral de la défense, de la protection de la population et des sports (DDPS) mettent en œuvre l'action politique et opérationnelle de la Suisse dans ce domaine, en étroite collaboration avec d'autres gouvernements, des organisations internationales, le CICR, le Centre international de déminage humanitaire de Genève (CIDHG) et la société civile.

1. Vue d'ensemble

Grâce aux efforts de la communauté internationale, le nombre de victimes de mines antipersonnel, d'armes à sous-munitions et autres restes explosifs de guerre n'a cessé de diminuer dans le monde. Il n'en convient pas moins d'apporter aux survivants l'aide médicale dont ils ont besoin et de soutenir les populations affectées dans leur développement socioéconomique. En effet, les zones concernées restent souvent inutilisables pendant des années, ce qui limite considérablement les moyens de subsistance de la population.

Durant l'année sous revue, la Confédération a continué de soutenir des programmes destinés à nettoyer des zones contaminées, afin de les rendre à nouveau exploitables par la population⁴. Elle a également financé des projets qui informent cette dernière des dangers qu'elle encourt et qui évitent ainsi de nouvelles victimes.

Bien que l'utilisation de mines antipersonnel et d'armes à sous-munitions ait été largement qualifiée d'inacceptable ces dernières années, il n'a pas encore été possible de faire admettre l'interdiction de ces armes à l'échelle mondiale. Plusieurs pays n'ont toujours pas pris d'engagements internationaux en la matière et du matériel de ce type continue d'être utilisé par diverses parties à des conflits, notamment en Syrie, en Ukraine et, plus récemment, au Yémen.

¹ Voir aussi : [stratégie antimines 2012-2015](#)

² Etat au 1^{er} février 2016.

³ Etat au 1^{er} février 2016.

⁴ Des données sur la situation dans les différents pays et sur l'engagement dans le monde entier sont présentées sur le site www.the-monitor.org/.

En 2015, la Confédération a consacré quelque 18,5 millions de francs à la mise en œuvre de sa stratégie en matière de déminage humanitaire. Environ la moitié de cette somme (8,69 millions de francs) a été allouée au CIDHG.

2. Objectifs et mise en œuvre de la stratégie antimines de la Confédération

La Suisse participe activement à la mise en œuvre des traités internationaux pertinents. Cet effort s'inscrit dans sa tradition humanitaire et confère une visibilité accrue à son engagement au service de la sécurité humaine, de l'aide humanitaire, de la coopération au développement et de la promotion civile et militaire de la paix. Etat hôte de diverses organisations et conventions internationales, la Suisse a aussi intérêt à promouvoir Genève en tant que plateforme des grandes institutions œuvrant en faveur du désarmement. En accueillant des organismes reconnus dans le monde entier (comme le CIDHG) et les secrétariats des conventions relatives au désarmement conventionnel, Genève se profile comme centre de compétence dans ce domaine, statut qu'elle s'emploie à consolider et, si possible, à étendre.

Pour contribuer aussi efficacement que possible à l'éradication des mines antipersonnel, des armes à sous-munitions et des restes explosifs de guerre dans le monde entier, la Suisse s'est fixé pour la période 2012-2015 **quatre objectifs stratégiques**, dont la réalisation s'appuie sur une étroite coordination entre le DFAE et le DDPS.

2.1. La Suisse contribue de manière proactive au renforcement, à la mise en œuvre et à l'application universelle des instruments juridiques internationaux qu'elle a ratifiés dans ce domaine, en particulier la Convention d'Ottawa, mais aussi la Convention sur l'interdiction ou la limitation de l'emploi de certaines armes classiques (CCAC) et la Convention sur les armes à sous-munitions.

En 2015, la Suisse s'est de nouveau mobilisée, sur les plans tant technique que politique, pour faire interdire les mines antipersonnel et les armes à sous-munitions. Parmi ses priorités figure le renforcement du cadre institutionnel et des instruments de droit international qu'elle a ratifiés. Concrètement, la Suisse siège dans des commissions travaillant à la mise en œuvre des traités, apporte son soutien à la présidence des différentes négociations en cours, contribue aux travaux du CIDHG consacrés à l'actualisation de certaines thématiques et s'attache à promouvoir les prestations des secrétariats de diverses conventions, afin que les négociations reposent sur un large consensus international. Outre sa subvention au CIDHG et aux près de 390'000 francs qu'elle verse au secrétariat de la Convention d'Ottawa, elle a consacré quelque 950'000 francs au travail politique, à l'appui de réunions d'Etats parties et à des projets mondiaux de soutien des conventions.

Lors de la conférence d'examen de la Convention sur les armes à sous-munitions, qui s'est tenue en septembre 2015 en Croatie, la Suisse a en particulier participé à la formulation de décisions innovantes pour les cinq années à venir, plaidant entre autres pour une universalisation accrue de la convention et pour le respect des obligations prévues par cette dernière. Elle a notamment soutenu activement l'élaboration d'un plan d'action couvrant la période 2016-2020, dans lequel les Etats parties se sont fixé des objectifs de mise en œuvre pragmatiques et mesurables dans divers domaines : universalisation, destruction de stocks, déminage et sensibilisation aux risques, aide aux victimes, coopération et aide internationales, transparence et mesures nationales de mise en œuvre. La Suisse s'est en outre engagée avec succès en faveur d'un financement durable permettant de soutenir sur le long terme les activités du secrétariat de la convention (*implementation support unit*), à Genève.

Dans le cadre de la Convention sur l'interdiction des mines antipersonnel, la Suisse a poursuivi en 2015 ses travaux avec le Mexique, l'Indonésie et la Colombie au sein du groupe de travail Coopération et aide internationales, qui a mis l'accent sur l'encouragement de la conclusion de partenariats aux fins de l'exécution des

obligations de la convention. De plus, dans cette enceinte également, la Suisse s'est mobilisée pour que les efforts de la communauté internationale visant à résoudre le problème du financement du secrétariat de la convention (*implementation support unit*), incertain depuis plusieurs années, soient enfin couronnés de succès, avec l'adoption d'un modèle de financement acceptable par tous les Etats.

Les solutions de financement adoptées en 2015 pour les secrétariats respectifs des deux conventions ci-dessus (armes à sous-munitions et interdiction des mines antipersonnel) peuvent être qualifiées d'avancées décisives : elles renforcent les conventions sur le plan institutionnel et garantissent la poursuite des travaux de mise en œuvre. De plus, le financement des secrétariats étant assuré, Genève gagne encore en importance en tant que centre de l'ONU pour la politique humanitaire et de désarmement. Compte tenu en outre d'autres décisions sur le contrôle des armes conventionnelles, sur le désarmement et sur le contrôle des exportations, qui ont été prises au cours de l'année sous revue – notamment avec le Traité sur le commerce des armes et l'installation de son secrétariat également à Genève –, l'évolution de l'engagement international pour la paix et la sécurité dans le domaine des armes conventionnelles a parfaitement répondu aux aspirations de la Suisse.

Au niveau national, l'élimination des stocks suisses d'armes à sous-munitions (« projectiles cargos ») suit son cours. Elle s'achèvera dans le délai de huit ans prescrit par la loi.

L'action politique de la Suisse s'étend en outre à la lutte contre l'utilisation de mines antipersonnel par des acteurs armés non étatiques. Ainsi, en adéquation avec ses principes humanitaires, la Suisse a continué à soutenir l'ONG Appel de Genève, qui encourage des groupes armés non étatiques dans plusieurs pays (notamment la Syrie) à observer les normes établies par la Convention d'Ottawa. A ce jour, 49 groupes non étatiques ont signé l'Acte d'engagement de cette ONG⁵, s'engageant ainsi à ne plus utiliser de mines antipersonnel et à nettoyer les zones minées.

2.2. La Suisse travaille à améliorer les conditions de vie des populations affectées par les mines antipersonnel, les armes à sous-munitions et les restes explosifs de guerre.

Au cours de l'année sous revue, une dizaine de membres des forces armées suisses ont participé à des programmes de déminage de l'ONU, pour un coût de plus de 1,7 million de francs. Ces missions ont consisté pour l'essentiel à renforcer les capacités locales et à former des démineurs sur place, ainsi qu'à mettre en place les structures de gestion et de conduite nécessaires.

En 2015 également, du personnel de milice et des militaires de carrière du Centre de compétence en déminage et élimination des munitions non explosées (Centre de compétence DEMUNEX) de l'armée suisse ont participé à des programmes en République démocratique du Congo, au Soudan du Sud et au Sahara occidental, ainsi qu'au siège de l'ONU à New York. Le personnel de milice a rempli des fonctions relevant de la logistique et de la gestion de l'information (IMSMA). Une experte civile du DFAE est par ailleurs détachée auprès de l'ONU à Genève. L'association entre les compétences de spécialistes civils et les connaissances de

⁵ www.genevacall.org (état en février 2016)

fond ainsi que l'expérience de commandement du personnel militaire est particulièrement féconde dans les missions de ce type.

Au sein du Partenariat pour la paix (PPP), l'armée suisse organise chaque année avec le CIDHG et, pour la première fois en 2015, avec des partenaires de l'ONU spécialisés dans le déminage, des formations internationales de perfectionnement en déminage humanitaire. Il s'agit notamment de former ou de perfectionner conjointement des experts civils et militaires dans le domaine des normes internationales de déminage humanitaire. Les deux nouveaux cours organisés avec l'UNOPS (Bureau des Nations Unies pour les services d'appui aux projets) font partie de la préparation obligatoire, avant le départ en mission, du personnel de milice suisse opérant dans le domaine de la logistique. Cinq cours s'inscrivant dans le cadre du PPP et deux formations IMSMA ont été dispensés en 2015. Ils ont été suivis par plus de 100 participants au total, provenant de près de 40 pays et organisations.



Un conseiller en logistique suisse travaillant pour le programme d'action antimines des Nations Unies en République démocratique du Congo : formation sur le maniement du générateur

La Suisse a investi quelque 7,5 millions de francs dans le soutien à des projets concrets de l'aide humanitaire, de la coopération au développement et de la promotion de la paix dans des pays et régions prioritaires, en particulier en Afghanistan, en Colombie, en Bosnie et Herzégovine, à Gaza, au Cambodge, au Kosovo, en République démocratique populaire lao (Laos), en Libye, au Mali et au Myanmar.

2.3. La Suisse renforce l'intégration du déminage humanitaire dans d'autres domaines d'action, et favorise les synergies entre ces domaines ; elle développe le suivi et les instruments d'évaluation qui permettront de mieux faire ressortir l'impact des activités.

La Suisse concentre son effort de lutte contre les mines antipersonnel et les restes explosifs de guerre sur les pays au sein desquels des synergies sont possibles avec l'aide humanitaire, la coopération au développement ou la promotion civile et militaire de la paix. Cela permet de susciter des complémentarités, par exemple avec des projets de développement rural ou des actions d'amélioration de la sécurité alimentaire et de protection de la population civile. Les objectifs de la stratégie antimines de la Confédération sont ainsi repris et étoffés dans d'autres stratégies thématiques ou géographiques.

La Suisse est consciente que les acteurs de la communauté internationale actifs dans ce domaine doivent relever deux grands défis : réaliser un suivi efficace des activités et évaluer les efforts accomplis dans le domaine du déminage humanitaire. La Suisse entretient donc des échanges réguliers avec des partenaires internationaux comme l'ONU et la société civile, afin de créer avec eux des instruments efficaces et performants de suivi et d'évaluation des programmes antimines. Bien entendu, les projets antimines soutenus sont déjà soumis au suivi habituel, mais de nouvelles questions spécifiques, y compris d'ordre méthodologique, ne cessent de se poser : comment, par exemple, adapter plus précisément encore les interventions à la réalité rencontrée, pour en tirer ensuite des enseignements ?

2.4. La Suisse contribue de manière proactive à l'élaboration de nouveaux instruments, politiques et activités lorsque de nouveaux défis se présentent, compte tenu de ses intérêts nationaux.

La Suisse s'implique activement dans les débats en cours, que ce soit au niveau politique dans le cadre des conventions ou au niveau opérationnel. Par l'importante subvention qu'elle verse au CIDHG, elle soutient les normes internationales applicables aux activités liées à ce domaine, notamment la recherche et le développement de nouvelles techniques et méthodes susceptibles d'accroître l'efficacité des projets et programmes. Cela vaut pour le déminage lui-même, mais aussi pour d'autres actions, comme l'aide aux victimes.

3. Bilan et conclusion

Durant l'année sous revue, de nouveaux progrès ont été accomplis en ce qui concerne la réalisation des objectifs définis dans la stratégie antimines de la Confédération 2012-2015. L'orientation de la politique suisse en la matière et sa mise en œuvre opérationnelle ont fait leurs preuves. Il convient en particulier de relever les points ci-dessous.

- Durant l'année sous revue, la Suisse a poursuivi son engagement en faveur de la réduction des risques liés aux mines antipersonnel, aux armes à sous-munitions et aux autres restes explosifs de guerre dans de nombreux pays. S'appuyant sur sa tradition en matière de politique humanitaire, de politique de paix et de politique de développement, elle a soutenu des projets tant par son expertise et par le détachement de personnel que sur le plan financier, mettant de nouveau l'accent sur la promotion de l'autonomie et sur le développement de capacités locales. Citons comme exemple du rôle positif du déminage humanitaire, notamment dans les processus de paix, le déminage opéré en Colombie avec le soutien de la Suisse : il a contribué à mettre un terme à l'une des plus longues guerres civiles au monde.
- En 2015, la Suisse a également poursuivi ses efforts politiques, aussi bien dans différentes enceintes multilatérales que dans le cadre de contacts bilatéraux. Ses priorités ont été la mise en place et le développement de processus politiques propres à encourager le déminage humanitaire. La Suisse s'est également employée à lutter contre les signes d'essoufflement observés dans les efforts de promotion du déminage humanitaire, s'engageant en faveur d'un renforcement institutionnel.
- Le soutien politique et financier que la Suisse accorde au Centre international de déminage humanitaire de Genève (CIDHG) et les actions de formation et de perfectionnement qu'elle organise constituent des contributions notables aux efforts déployés pour rendre le déminage humanitaire plus rapide, moins cher, plus sûr et plus efficace.

Enfin, durant l'année sous revue, la Suisse a révisé sa stratégie 2012-2015 et sa nouvelle *Stratégie antimines de la Confédération suisse 2016-2019* est en cours de finalisation. Une évaluation externe réalisée au début du processus de révision a clairement confirmé que les méthodes et les instruments appliqués par la Suisse sont toujours aussi pertinents et appropriés. Ses résultats ont toutefois permis d'adapter les objectifs stratégiques, les priorités et les activités de la Confédération aux exigences actuelles.